



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale*

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale qui figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.
2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée	13 juin 2008
Ordre du jour provisoire**	18 juillet 2008
Liste supplémentaire	27 août 2008
Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau . .	15 septembre 2008
3. La soixante-troisième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 16 septembre 2008, à 15 heures.

* La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été établie conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale et tient compte du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2008-2009.

** L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa soixante-deuxième session.



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30).
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolution 57/301).

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
10. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180).
11. Les diamants, facteur de conflit (résolution 62/11).
12. Prévention des conflits armés¹.
13. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement¹.
14. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud (résolution 61/294 et décision 60/509).
15. La situation au Moyen-Orient (résolutions 62/84 et 62/85).
16. Question de Palestine (résolutions 62/80 à 62/83).
17. La situation en Afghanistan (résolution 62/6).
18. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan¹.
19. Question de l'île comorienne de Mayotte (décision 62/503).
20. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 62/3).
21. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)².

¹ Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-deuxième session.

² Cette question reste inscrite à l'ordre du jour et pourra être examinée sur notification d'un État Membre.

22. Question de Chypre (résolution 58/316)².
23. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)².
24. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)².
25. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)².
26. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)².
27. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316)².
28. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986, par l'actuel Gouvernement des États-Unis, contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (résolution 58/316)².
29. Effets des rayonnements ionisants (résolution 62/100).
30. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolutions 62/101 et 62/217).
31. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 62/102 à 62/105).
32. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 62/106 à 62/110).
33. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects³.
34. Questions relatives à l'information (résolutions 62/111 A et B).
35. Renseignements communiqués par les territoires non autonomes en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 62/112).
36. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 62/113).
37. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 62/114).
38. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 62/115).

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-deuxième session.

39. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 58/316 et 62/116 à 62/121 et décision 62/523).
40. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 62/503).
41. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 62/181).
42. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V), 61/138, 62/124 et 62/125).

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

43. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).
44. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolutions S-26/2 et 60/262).
45. Le sport au service de la paix et du développement³.
46. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolution 62/180).
47. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolution 60/265).
48. Culture de paix (résolutions 61/271, 62/89 et 62/90).
49. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 62/182).
50. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) et 62/184);
 - b) Système financier international et développement (résolution 62/185);
 - c) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement (résolution 62/186 et décision 62/543);
 - d) Produits de base (résolution 61/190).
51. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 (résolutions 60/188 et 62/187).

52. Développement durable (résolution 62/188) :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolutions 47/191 et 62/189);
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 61/197 et 62/191);
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolution 62/192);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 62/86);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolution 62/193);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 62/194);
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (résolutions 2997 (XXVII) et 62/195).
53. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 62/198).
54. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (résolution 62/199);
 - b) Migrations internationales et développement (résolution 61/208);
 - c) Culture et développement (décision 62/543);
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 62/202);
 - e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (résolution 61/210).
55. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 59/244 et 62/203);
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de

financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 62/204).

56. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolution 62/205);
 - b) Coopération pour le développement industriel (résolution 61/215).
57. Activités opérationnelles de développement (résolution 62/208).
58. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 62/131);
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (résolution 62/127);
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 62/130);
 - d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (résolution 61/140).
59. Promotion de la femme :
 - a) Promotion de la femme (résolutions 34/180, 39/125, 61/143, 61/144, 62/133, 62/134, 62/137 et 62/138);
 - b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 62/137).

C. Développement de l'Afrique

60. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolutions 61/229 et 62/179);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 57/296).

D. Promotion des droits de l'homme

61. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251 et 62/219).
62. Mémoire de l'Holocauste (résolution 60/7).

63. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25 et 62/141);
 - b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (décision 62/535).
64. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones (décision 62/535);
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (décision 62/535).
65. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 2106 A (XX), 3380 (XXX), 61/148, 61/149, 62/142 et 62/220);
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (décision 62/535).
66. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 62/144 et 62/145).
67. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46, 45/158, 46/122, 57/202 et 62/148);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 61/155, 61/157, 61/159, 61/160, 61/162, 61/167, 62/149, 62/151 à 62/154, 62/156, 62/157, 62/159 à 62/162, 62/164 et 62/221 et décision 62/532);
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 62/167, 62/168 et 62/222);
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141);
 - e) Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 62/170).

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

68. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 46/182, 62/91 et 62/95) :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 60/124, 62/92 et 62/94);

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (résolution 61/218);
- c) Assistance au peuple palestinien (résolution 62/93).

F. Promotion de la justice et du droit international

- 69. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
- 70. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité et décision 62/505 de l'Assemblée générale).
- 71. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité et décision 62/506 de l'Assemblée générale).
- 72. Rapport de la Cour pénale internationale (résolution 62/12).
- 73. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28, 54/33, 59/24, 61/222 et 62/215);
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes (résolutions 58/14, 59/25, 60/31, 61/105 et 62/177).
- 74. Nationalité des personnes physiques et succession d'États (résolution 59/34).
- 75. Responsabilité pénale des fonctionnaires et experts en mission de l'Organisation des Nations Unies (résolution 62/63).
- 76. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session [résolution 2205 (XXI)].
- 77. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session (résolution 62/66).
- 78. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolution 61/30).
- 79. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (résolution 61/31).
- 80. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 62/69).

81. L'état de droit aux niveaux national et international (résolution 62/70).

G. Désarmement

82. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolutions 1145 (XII) et 62/2).
83. Réduction des budgets militaires (résolutions 35/142 B et 62/13).
84. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (résolution 60/46).
85. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (résolution 61/53).
86. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (résolution 61/55).
87. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale (résolution 62/17).
88. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 62/18).
89. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires de l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 62/19).
90. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 62/20).
91. Désarmement général et complet :
- a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - b) Missiles (résolution 59/67 et décision 62/514);
 - c) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 61/72);
 - d) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (résolution 61/73);
 - e) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (résolution 61/76);
 - f) Transparence dans le domaine des armements (résolution 61/77);
 - g) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (résolution 61/79);
 - h) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (résolution 61/87);
 - i) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (résolution 61/88);
 - j) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 62/22);

- k) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 62/23);
 - l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 62/25);
 - m) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 62/27);
 - n) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 62/28);
 - o) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution 62/29);
 - p) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (résolution 62/30);
 - q) Réduction du danger nucléaire (résolution 62/32);
 - r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 62/33);
 - s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 62/35);
 - t) Désarmement régional (résolution 62/38);
 - u) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolution 62/39);
 - v) Désarmement nucléaire (résolution 62/42);
 - w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolution 62/43);
 - x) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 62/44);
 - y) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 62/45);
 - z) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 62/47);
 - aa) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 62/48);
 - bb) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (décision 62/513).
92. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (résolution 61/95);

- b) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 62/49);
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 62/50);
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 62/51);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 62/52);
 - f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 62/53);
 - g) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 61/91);
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 62/216).
93. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 38/183 O et 39/148 H) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 62/54);
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 62/55).
94. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 62/56).
95. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 62/57).
96. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 62/58).
97. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 62/59).
98. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 62/60).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 99. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 61/180 et 62/172 à 62/175).
- 100. Contrôle international des drogues (résolutions 56/124, 61/183 et 62/176).
- 101. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 62/71).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

102. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).
103. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (résolution 60/287).
104. Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
105. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 62/403);
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 62/404);
 - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (décision 60/408).
106. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et décision 62/405 de l'Assemblée générale);
 - b) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180 et décision 61/416);
 - c) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme (résolution 60/251 et décision 61/415).
107. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 62/408);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 62/409);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) et décision 62/410);
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (résolutions 351 A (IV), 55/159, 59/283 et 62/228 et décision 62/412);
 - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) et décision 61/409);
 - f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (résolution 248 (III) et décision 59/411);

- g) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B et décision 62/407);
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection (résolutions 31/192 et 61/238 et décisions 59/416 A et 62/402);
 - i) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (décision 59/417);
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED (décision 59/419).
108. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
109. Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire (résolution 60/265).
110. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies¹.
111. Suivi de la commémoration du Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 62/122).
112. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 62/520).
113. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale³.
114. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes³.
115. Renforcement du système des Nations Unies³.
116. Multilinguisme (résolution 61/266).
117. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (résolution 61/296);
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 61/5);
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/46);
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 61/4);
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (résolution 61/50);
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise (résolution 61/223);
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe (résolution 61/13);
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (résolution 55/285);

- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (résolution 61/12);
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne (résolution 62/79);
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (résolution 61/7);
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (résolution 61/6);
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (résolution 55/285);
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (résolution 61/14);
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 61/224);
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (décision 59/567);
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (résolution 55/285);
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (résolution 61/49);
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolution 61/48);
 - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 61/47);
 - u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 61/51).
118. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies¹.
119. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B et 62/223) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre CNUCED/OMC du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

- h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - j) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - l) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - n) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - p) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - q) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
120. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 41/213 et 61/234).
121. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 61/264, 62/87, 62/234 et 62/236 à 62/240 et décision 57/589).
122. Planification des programmes (résolutions 58/269 et 62/224).
123. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
124. Plan des conférences (résolution 62/225).
125. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 61/237 et décision 62/545).
126. Gestion des ressources humaines (résolutions 57/281 B, 57/305 et 61/244).
127. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230 et 62/226).
128. Régime commun des Nations Unies (résolution 62/227).
129. Régime des pensions des Nations Unies (résolution 61/240).
130. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (décision 47/449).
131. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 62/234).

132. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 62/228 et décision 62/519).
133. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 and 62/229).
134. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 62/230).
135. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233 et 61/276 à 61/279).
136. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi¹.
137. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire¹.
138. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre¹.
139. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo¹.
140. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental¹.
141. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental¹.
142. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste¹.
143. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée¹.
144. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie¹.
145. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti¹.
146. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo¹.
147. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria¹.
148. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient¹ :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
149. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone¹.
150. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan¹.
151. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental¹.
152. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (résolution 62/232).

153. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (résolution 62/233).
 154. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 62/72).
-